

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23/04/2018**

L'an 2018 et le Lundi 23 Avril 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Marc Maire.

Présents : M. BLOT Jean-Marc, Maire, M. BRETON Jacky, M. CHAMBRIER-GILLOT David, M. CHERON André, Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique, Mme GARREAU Aline, Mme GAUTIER Cindy, M. GOUHIER Didier, M. GUERANT André, M. HERPIN Jean-Luc, Mme LEGAY Nicole, M. MABILLE Jean, Mme PROU Claudette, Mme RENARD Josiane, Mme ROUGET Anne-Marie, M. VADE Prosper, Mme VALIENNE Clarisse

Procurations : Mme TEISSIER Monique à Mme RENARD Josiane, M. RENAUDIN Jean-Yves à M. CHERON André, M. PERRICHOT Alain à M. HERPIN Jean-Luc, Mme ROGER Anaïs à M. GUERANT André, Mme DENIAU Claudine à M. FLAMENT Dominique.

Secrétaire de séance : Mme PROU Claudette

Nombre de membres en exercice : 23

**ORDRE DU JOUR :**

**Personnel :**

- Créations de postes – Avancements de grades

**Travaux :**

- Réhabilitation de la piscine – Avenants
- Travaux en cours

**Divers :**

- Election d'un représentant – Comité de pilotage Natura 2000
- Classement des parcelles AV 372 – AV 373 et AV 371 dans le domaine public communal
- Achat du chemin d'accès à La Borde Joubert
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Projets éoliens
- Décision modificative n°1 – Budget assainissement collectif
- Décision modificative n°1 - Budget principal
- Subvention association O ma vie !
- Détermination du prix de vente au mètre carré - Lotissement de la Charmoie tranche 2
- Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes
- Agenda Quai des Arts
- Remerciements
- Questions diverses

**PERSONNEL**

- Créations de postes - Avancements de grades réf : 2018-032

M. le Maire informe le conseil municipal que huit agents du service administratif, enfance, entretien et technique remplissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade. Il propose au conseil municipal de créer les postes correspondants pour procéder à leur avancement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (22 voix pour et une abstention) :

- Décide de créer à compter du 1er mai 2018 :

- \* Deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe à temps complet,
- \* Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- \* Deux postes d'agents de maîtrise principaux à temps complet,
- \* Deux postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet,
- \* Un poste d'ASEM principal de 1ère classe à temps complet,

- Décide de supprimer les postes suivants à compter de la nomination des agents :

- \* Deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- \* Un poste d'adjoint technique et deux postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- \* Deux postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet,
- \* Un poste d'ASEM principal de 2ème classe à temps complet,

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

- **Recrutements :**

**Service enfance-jeunesse :**

M. le Maire informe le conseil municipal de la procédure de recrutement du responsable du service enfance-jeunesse. Suite à la publication de l'offre d'emploi, vingt-deux candidatures ont été reçues. Trois candidats ont été reçus le 30 mars dernier. M. Christophe Poissenot, animateur principal, prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. Anaïs Galienne a par ailleurs été recrutée en remplacement d'une animatrice dont le contrat n'a pas été renouvelé.

**Service technique :**

Quentin Lecourt sera quant à lui employé à compter du 15 mai pour renforcer l'équipe des espaces verts pour la période estivale.

## TRAVAUX

- **Réhabilitation de la piscine municipale – Avenants réf : 2018-033**

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de conclure des avenants avec les entreprises en charge des travaux de réhabilitation de la piscine municipale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 au lot n°4 (menuiserie intérieure bois – entreprise Augereau) d'un montant de 393 € HT (471.60 € TTC) pour la fourniture et la pose d'un bloc-porte dans les sanitaires.
- Approuve l'avenant n°2 au lot n°5 (carrelage/faïence – entreprise Mellier) d'un montant de 213.70 € HT (256.44 € TTC) pour la fourniture et la pose d'un regard de 50 x 50 sur le réseau d'eaux usées dans le dégagement du vestiaire du personnel.
- Approuve l'avenant n°3 au lot n°5 (carrelage/faïence – entreprise Mellier) d'un montant de 452.95 € HT (543.54 € TTC) pour la fourniture et la pose de carrelage supplémentaire 60x60.
- Approuve l'avenant n°1 au lot n°7 (électricité - entreprise Bigot) d'un montant de 455.50 € HT (546.60 € TTC) pour l'ajout d'un déclencheur manuel supplémentaire.
- Approuve l'avenant n°2 au lot n°8 (plomberie/ventilation - entreprise Paineau-Tortevioie) d'un montant de 729.35 HT (875.22 € TTC) pour la fourniture et la mise en place de réducteur limiteur de température pour les postes de désinfection.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents s'y afférents.

*M. Chambrier demande si le site sera opérationnel pour l'ouverture. M. Le Maire considère que compte tenu de l'avancement des travaux, une ouverture au 1<sup>er</sup> juin reste envisageable.*

- **Achats et travaux en cours :**

L'achat du tracteur dont les crédits ont été inscrits au budget a été réalisé après mise en concurrence des fournisseurs.

Des essais de balayeuse-désherbeuse de voirie ont été réalisés auprès de différents prestataires. Certains équipements permettent de nettoyer efficacement les espaces en résine ou en bétons désactivé en adaptant un nettoyeur haute pression. Une mise en concurrence va être lancée pour une acquisition en septembre. Trois agents des services techniques seront en charge du nettoyage, avec pour objectif de ne plus recourir à un prestataire extérieur pour le balayage des places et de la voirie.

Trois nouveaux emplacements de stationnement ont été créés dans le rue des Sablons.

Dans le cadre de la création d'une piste réservée aux piétons et aux cyclistes entre le rond-point de Saint-Calais, et la rue de Sainte-Anne, une mise en concurrence va être ouverte prochainement pour choisir l'entreprise qui aura la charge des travaux.

Les travaux de réhabilitation de la piscine se poursuivent avec la pose de la faïence et du carrelage, et l'intervention des lots plomberie et électricité.

Des mâts d'éclairage public sont en cours d'installation dans la ruelle creuse située entre le lotissement des Epinard et la résidence des Cinq Dames.

L'entretien des terrains de football et des espaces verts annexes est dorénavant assuré par l'entreprise Robert Paysages.

---

## DIVERS

### ● Election d'un représentant - Comité de pilotage Natura 2000 réf : 2018-034

M. le Maire indique que les zones Natura 2000 ont été mises en place en application de la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitat ». Celle-ci vise à :

- créer des zones de conservation des habitats naturels remarquables,
- protéger la faune et de la flore qu'ils abritent.

La zone FR5200648 a ainsi été créée pour le « Massif forestier de Vibraye ». Un document d'objectifs (DOCOB) a été rédigé pour couvrir la période de 2002 à 2007. Il identifie les milieux, les espèces protégées répertoriées (écrevisses à pieds blancs et chabots) et les mesures à apporter.

Par arrêté en date du 23 janvier 2018, le Préfet de la Sarthe a créé un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre et de la mise à jour du document d'objectifs du site Natura 2000. Il est composé de :

- Représentants des collectivités locales et de leurs groupements (communauté de communes des vallées de la Braye et de l'Anille, communes de Vibraye et Semur en Vallon, région pays de la Loire, département de la Sarthe),
- Représentants des propriétaires et usagers,
- Représentants d'associations de protection de la nature
- Représentants des services de l'Etat

M. le Maire propose de procéder à l'élection du représentant de la commune qui siègera au comité de pilotage, par application des dispositions de l'article L5211-7 du CGCT (élection à scrutin secret et à la majorité absolue des membres du conseil municipal). Après vote à bulletin secret, les candidats suivants ont obtenu 23 voix :

\* Titulaire : M. Jean-Marc BLOT

\* Suppléant : M. André GUERANT

Ils sont ainsi élus au 1er tour de scrutin pour représenter la commune de Vibraye au sein du comité de pilotage Natura 2000.

### ● Classement des parcelles AV 372 - AV 373 et AV 371 dans le domaine public communal réf : 2018-035

M. le Maire indique qu'il convient de classer dans le domaine public communal les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée AV 372 qui constitue le parking de la piscine municipale et de la salle polyvalente),
- parcelle cadastrée AV 373 qui constitue la rue de Wagenfeld (côté zone industrielle)
- parcelle AV 371 qui constitue le parking des tribunes E. Garnier.

Il rappelle que ces surfaces et longueurs de voirie seront intégrées au tableau unique de classement des voies communales qui intervient dans le calcul de la Dotation Générale de Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de classer dans le domaine public communal les parcelles suivantes pour une surface totale de 2 935 mètres carrés :

\* Section AV - Partie de la parcelle n°372 correspondant au parking de la piscine municipale, soit 205 m<sup>2</sup>,

\* Section AV - Partie de la parcelle n°372 correspondant au parking de la salle polyvalente, soit 1220 m<sup>2</sup>,

- \* Section AV - Totalité de la parcelle n°371 correspondant au parking des tribunes E. Garnier, soit 1510 m<sup>2</sup>,
- Décide de classer dans le domaine public communal la partie de la parcelle cadastrée AV 372 correspondant à la rue de Wagenfeld et la parcelle cadastrée AV 373, soit une longueur totale de 351 mètres linéaires,
- Demande la mise à jour du tableau unique de classement de la voirie communale,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires, et à signer tous les actes ou pièces s'y rapportant.

● **Acquisition du chemin d'accès à La Borde Joubert** réf : 2018-036

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune envisage, comme elle l'a fait pour la plupart des exploitations agricoles situées sur son territoire, d'acheter le chemin qui dessert La Borde Joubert pour l'Euro symbolique.

Il précise qu'une fois propriétaire, la commune assurerait le goudronnage de la bande roulante du chemin (soit environ 170 mètres linéaires sur 3 mètres de large). L'exploitant conserve quant à lui l'entretien des fossés et des haies.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge du propriétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de se porter acquéreur du chemin d'accès à l'exploitation agricole de La Borde Joubert,
- Précise que l'acquisition aura lieu pour l'Euro symbolique, que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge du propriétaire,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce projet.

● **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Projets éoliens** réf : 2018-037

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a la possibilité de protéger certains éléments de paysage : il permet de réglementer certains espaces, et de fait, peut interdire à certains endroits l'implantation d'éoliennes.

Avant d'en arriver à ce stade, la communauté de communes souhaite connaître la position des élus municipaux sur ce sujet :

\* Le conseil municipal doit d'une part indiquer s'il est favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune,

\* Dans l'affirmative, le conseil doit préciser d'autre part s'il y a toutefois des endroits précis où il ne souhaite pas qu'il y en ait, et préciser les raisons pour lesquelles il convient d'interdire les éoliennes à ces endroits (impacts sur le paysage, protection d'enjeux écologiques...).

*M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. Pour sa part, il n'est pas hostile à ce type d'énergie renouvelable, à condition d'avoir des espaces adaptés sur le territoire. Il ajoute que jusqu'à présent, les projets présentés prévoyaient une implantation dans le massif forestier de Vibraye, ce qu'il regrette car ces équipements dénaturent le site.*

*M. Breton rappelle que si le conseil municipal pose une interdiction, celle-ci concernera toutes les constructions dans le secteur concerné (non seulement les éoliennes, mais aussi les pylônes ou les habitations).*

*Mme Derré demande si d'autres sites sont envisageables sur la commune pour accueillir ce type de projet (plateau de Souday par exemple). Les études réalisées concluent que les vents les plus favorables ne sont pas sur le plateau, mais dans le secteur de la forêt.*

*M. Breton rappelle que le Département de la Sarthe a émis un avis sur les projets éoliens : il est favorable à ce type d'énergie, mais ne souhaite pas qu'il y ait d'implantation en forêt.*

*Mme Gautier demande si la commune peut s'opposer à un projet privé de ce type. La commune donne un avis favorable ou défavorable sur le projet, mais c'est le Préfet qui décide à l'issue d'une procédure pluriannuelle qui comprend une enquête publique. Au-delà de cet avis, le conseil municipal n'a pas de pouvoir d'interdiction.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité indique qu'il est favorable à l'éolien, mais qu'il ne souhaite pas d'implantation de ce type dans le massif forestier.

● **Décision modificative n°1 – Budget assainissement collectif** réf : 2018-038

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget assainissement collectif pour les travaux d'écoulement des eaux usées nécessaires dans le cadre de la réhabilitation de la piscine

municipale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante sur le budget d'assainissement collectif :

**Section d'investissement / Dépenses :**

- Compte 2156 : - 15 000 €
- Compte 2315 : + 15 000 €

• **Décision modificative n°1 – Budget principal** réf : 2018-039

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créditer le compte 2051 pour créer un lien entre logiciel de comptabilité Berger Levrault et le site Chorus Pro (site de la DGFIP de dématérialisation des factures), et pour financer la prestation Ségilog sur le logiciel de la bibliothèque. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante sur le budget principal :

**Section d'investissement - Dépenses :**

- Compte 2315 : - 2 000 €
- Compte 2051 : + 2 000 €

• **Subvention association "O ma vie !"** réf : 2018-040 :

M. le Maire présente le projet de l'association "O ma vie !". Elle aide les enfants malades à réaliser leurs rêves. Le projet est mené par les élèves de l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes (un vibraysien en fait partie) : il va mettre à profit les compétences des étudiants pour fabriquer un traineau puis organiser des sorties en montagne pour de jeunes enfants. Pour mener à bien ce projet, un budget de 6 000 € est nécessaire. Des actions sont menées par l'association pour récolter des fonds, dont un concert organisé au Quai des Arts le 21 avril dernier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200 € à l'association "O ma vie !"

• **Détermination du prix de vente au mètre carré - Lotissement de la Charmoie tranche 2** réf : 2018-041

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2016-091 du 19 décembre 2016, le conseil municipal a fixé à 30 TTC € le m<sup>2</sup> le prix de vente des lots du lotissement de la Charmoie, ce prix incluant la TVA sur la marge.

Il ajoute qu'une jurisprudence du Tribunal Administratif de Grenoble du 14 novembre 2016 est venue modifier la TVA applicable aux lots actuellement en vente : il convient à présent d'appliquer une TVA sur le prix de vente total des terrains, ce qui implique de modifier la délibération prise antérieurement.

Pour ne pas modifier les conditions d'acquisition entre les deux tranches, M. le Maire propose de fixer à 30 € TTC le prix de vente des terrains de la seconde tranche. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe le prix de vente des terrains de la seconde tranche du lotissement de la Charmoie à 30 € TTC le mètre carré,
- charge M. le Maire ou son représentant de contacter un notaire pour la rédaction et la signature des actes de vente,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette opération.

• **Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :**

Les jeunes élus travaillent sur les thématiques suivantes :

- La couverture de la piscine municipale : le projet a été étudié de manière approfondie par le CMJ, puis abandonné compte tenu de son coût et de sa faisabilité.
- Le concours des sapins écolos-rigolos sera reconduit en 2018
- L'installation d'un préau à l'entrée du collège de manière à disposer d'un abri pour les collégiens qui attendent l'ouverture de l'établissement ou l'arrivée de leurs parents. Les jeunes ont dessiné plusieurs plans en cours d'étude par le service technique avant d'envisager la réalisation.
- La mise en place en plusieurs points de la commune de boîtes à livres sur la base d'un dépôt-retrait d'ouvrages. Les emplacements envisagés pourront se situer à proximité de bancs. La réflexion est en cours, notamment pour éviter la dégradation de ces équipements.

- **Agenda Quai des Arts :**

Avril :

Exposition de pergamano par Michelle Figwer du 25 mai au 03 juin 2018 – Organisée par la commune de Vibraye  
Le 28 avril à 20h30 : théâtre « Une journée chez ma mère » - Organisé par le comité des Fêtes de Vibraye

Mai :

Le 25 mai à 20h30 : concert « Jazz club et talons aiguilles » - Organisé par la commune de Vibraye  
Le 07 mai à 20h30 : Cinéma - Organisé par la commune de Vibraye

Juin:

Le 04 juin 20h30 : Cinéma - Organisé par la commune de Vibraye

- **Remerciements :**

Le Secours Populaire Français remercie la Municipalité de la subvention qui lui a été accordé.

- **Questions diverses :**

Les élèves de grande section de l'école C. Paysan travaillent sur le thème de l'eau et du jardin : ils ont demandé à la commune d'installer un bac de récupération des eaux de pluie pour arroser leur jardin. Ce bac a été mis en place.

La séance est levée à 22h30.

## Prochaines réunions :

### Conseil Municipal :

- Lundi 28 mai 2018 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 25 juin 2018 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 03 septembre 2018 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 08 octobre 2018 à 20h30 – Salle du conseil municipal

### Commission « menus » du restaurant scolaire :

- Lundi 02/07/2018 à 17h15 – Réfectoire du restaurant scolaire

### Commission « sport et fêtes » :

- Jeudi 26/04/2018 à 18h00 : Planning des manifestations 2019 salle polyvalente et salle A. Leprêtre
- Jeudi 07/06/2018 à 18h00 : Préparation du festival Rock à Vib' 2018 (distribution des affiches – buvette)

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi):

- Jeudi 17/05/2018 à 18h00 – Salle des fêtes de Montaillé : Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi aux élus municipaux
- Mardi 29/05/2018 à 19h00 – Salle polyvalente D. du Maurier Vibraye : Réunion publique

### Manifestations communales :

- Hommage à Michel Verdier le 08 mai 2018 : au-delà des cérémonies de commémoration, une exposition est organisée du 08 au 15 mai dans la salle André Leprêtre en souvenir du résistant fusillé par les allemands au cours de la Seconde Guerre Mondiale.
- Inauguration du Lotissement de la Charmoie le samedi 19 mai 2018 (date à confirmer)
- Fête des associations le 1<sup>er</sup> juin 2018 (concours de pétanque ouvert à toutes les associations)
- Festival Rock à Vib' le samedi 07 juillet 2018